



Le Secrétaire général
01 55 82 83 06
cabsg@cgt.fr

Madame Elisabeth BORNE

Première Ministre
Hôtel de Matignon

57 rue de Varenne

75700 Paris SP 07

Montreuil, le 24 avril 2023

Madame la Première Ministre,

Le 17 février dernier, vous avez été interpellée par un courrier des organisations de la CGT impliquées sur le dossier de la centrale de Provence à Gardanne qui n'avance pas depuis pratiquement 1 an et ce, malgré les engagements signés par l'État sous l'égide du préfet de la région PACA, par GazelEnergie et par la CGT.

Lors de mon déplacement à la centrale jeudi 20 avril dernier, j'ai pu échanger de la situation avec les travailleurs mais aussi avec les salariés licenciés du site industriel. Je partage leur inquiétude mais aussi leur colère face à l'inaction du gouvernement. 180 emplois directs, entre la centrale thermique de Provence et le port de Fos/Marseille, et 300 emplois indirects ont été supprimés, à cause de décisions gouvernementales prises en 2017 sans aucune anticipation stratégique. Même le bilan environnemental qui découle de ces décisions est mauvais. Aujourd'hui, après avoir fermé ses centrales à charbon, la France est contrainte d'importer son électricité d'Allemagne, pays dans lequel les énergies fossiles représentent 80% de la production électrique. Le gouvernement français a d'ailleurs été dans l'obligation de demander à GazelEnergie de redémarrer en catastrophe l'unité charbon de St Avold et ceci sans avoir travaillé aucun dispositif pour minimiser les émissions de gaz à effet de serre. Nous n'aurions pas à subir une telle situation si, en 2017, le Président de la République avait écouté et accepté le principe d'un moratoire sur la fermeture des centrales à charbon et permettre ainsi une véritable planification des projets alternatifs répondant aux enjeux sociaux, énergétiques et environnementaux.

Comme vous le savez, la CGT, avec les salariés de la centrale, a travaillé un projet de reconversion de la centrale tout en conservant l'activité actuelle de la Biomasse. Ce projet repose sur le développement d'un processus innovant, la méthanation, avec un procédé de production de gaz limitant les émissions de gaz à effet de serre. Associé à la pérennisation de l'activité de production d'électricité par biomasse, ce projet revêt un triple intérêt. D'abord, il contribue à l'indépendance énergétique de la France, enjeu central au vu des tensions géopolitiques. Ensuite, il répond au défi environnemental car il repose sur la réutilisation de déchets de bois issus de meubles usagers, collectés dans un périmètre de 100 km de la centrale. Enfin, il permet de reprendre l'ensemble des salariés licenciés qui n'ont pas accepté un départ volontaire, de pérenniser les emplois des Ouvriers Dockers et Travailleurs Portuaires, mais aussi de créer des emplois supplémentaires dans un département où le chômage atteint des records. Ce projet est très solide, viable et innovant. Cependant, pour être concrétisé, il exige que les pouvoirs publics prennent sans attendre leurs responsabilités en agissant immédiatement sur trois questions clés.

Il faut d'abord sécuriser la situation des salariés. En août 2023, le congé d'accompagnement spécifique prévu pour accompagner les travailleurs prendra fin. Une décision doit être trouvée pour prolonger le dispositif jusqu'à l'aboutissement du projet. Il s'agit bien sûr de garantir le maintien au statut des IEG des salariés, mais aussi de programmer, dans le temps, des formations professionnelles pour la montée en qualification des travailleurs liées à la reconversion industrielle du site.

Ensuite, je vous alerte sur l'impérieuse nécessité de fixer le prix de la tarification de production de gaz issue de la méthanation. Il s'agit d'une étape indispensable pour pouvoir finaliser le plan d'affaire de ce projet et ainsi permettre de construire des réponses industrielles.

Enfin, la pérennisation de la production électrique de l'unité Provence 4 Biomasse est essentielle alors que notre production électrique nationale est trop faible. Des négociations doivent s'ouvrir entre GazelEnergie et l'État, auxquelles les salariés doivent bien entendu être associés, pour que GazelEnergie revienne à un contrat long terme, et garantisse ainsi une production permanente d'électricité. Ces négociations doivent aussi garantir la qualité environnementale des approvisionnements en biomasse afin de pérenniser et développer cette filière, ainsi que l'activité du Grand Port Maritime de Marseille.

Madame la Première Ministre, je tiens à vous alerter sur l'urgence à pouvoir répondre à ces trois points structurants qui sont au cœur des préoccupations des travailleurs de la centrale pour l'avenir du site industriel et des emplois.

Restant à votre disposition pour tout échange, sachez que sans retour d'ici le 15 mai 2023, la CGT prendra toutes ses responsabilités avec ses organisations.

Dans l'attente d'une réponse, je vous prie d'agréer, Madame la Première Ministre, l'expression de ma haute considération.



Sophie BINET

Secrétaire générale de la CGT